






Approfondissement du rôle et missions du correspondant

Ines ROGIC
Responsable de la Cellule Correspondants, CNIL

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007

1



Un CIL, pour quoi faire ?

« Le Correspondant est « chargé d'assurer d'une manière indépendante, le respect des obligations prévues dans la présente loi »

Article 22 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007

2




Le CIL est un acteur clé dans le développement de la culture « informatique et libertés ».

Résumé du rôle du Correspondant à la protection des données

Garant de la protection des données	<ul style="list-style-type: none">▪ Définition dans la loi du 6 janvier modifiée en 2004 (art.22), précisée par le décret du 20 octobre 2005▪ Les missions du CIL :<ul style="list-style-type: none">▪ Veiller à la bonne application de la loi – recensement des traitements, audits▪ Pédagogie, conseil, alerte,...
Interlocuteur de la CNIL	<ul style="list-style-type: none">▪ Ses fonctions lui garantissent un contact privilégié et régulier avec la CNIL et notamment dans la recherche des renseignements sur :<ul style="list-style-type: none">▪ ses missions, les traitements, la doctrine « informatique et libertés », les formations, les interventions...▪ Le CIL contribue à l'actualisation des connaissances des pratiques en matière de traitement des données personnelles par la CNIL
Membre du réseaux des CIL	<ul style="list-style-type: none">▪ Un relais important de l'action de la CNIL sur le terrain▪ Acteur incontournable dans la protection de la vie privée et des libertés▪ Participe dans l'échange des bonnes pratiques avec d'autres CIL

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007 3



CIL et son contexte

- Une possibilité introduite en 2004 à l'occasion de la refonte de la loi du 6 janvier 1978
- La désignation est facultative et ouverte à tout responsable de traitement
- Elle entraîne un allègement des formalités
- Elle implique un engagement du responsable de traitement vers une meilleure application de la loi

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007 4






Les moyens d'action du CIL

- **Conseil** : il est saisi pour avis avant la mise en oeuvre de tout nouveau traitement
- **Recommandation** : il traduit les termes de la loi en règles internes ou codes de conduite propres au secteur d'activité
- **Pédagogie** : il diffuse la culture informatique et libertés
- **Médiation** : il reçoit les plaintes et requêtes des personnes concernées par les traitements (droit d'accès notamment)
- **Alerte** : il informe le responsable de traitement des manquements constatés
- **Information** : il dresse un bilan annuel qui est le reflet de son action (traitements examinés, recommandations émises...)

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007

5



Mais aussi...

- Organiser des missions d'audits
- Mener ou faire mener des études de risque
- Élaborer de codes de conduite
- Appliquer les codes....

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007

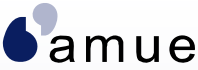


6



La tenue du registre des traitements

- La liste est dressée à partir des informations communiquées par le responsable des traitements
→ nécessité d'organiser la remontée d'information
- La liste peut être consultée à tout moment par toute personne. Une copie peut être demandée.
→ nécessaire transparence des traitements

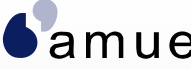


Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007 7



Qui peut exercer les fonctions de Correspondant ?

- Ce que dit la loi :
 - Le Correspondant est une personne bénéficiant des **qualifications requises**
 - Il exerce ses missions de manière **indépendante**

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007 8

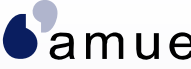




Des qualifications à définir

- Aucun élément précis ne figure dans les textes
- Aucun agrément n'est prévu
- Le choix devra se porter avant tout sur une personne :
 - répondant aux besoins spécifiques du responsable de traitement
 - disposant des connaissances adaptées et adéquates (loi I&L, standards technologiques, réglementations spécifiques...)

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007

9

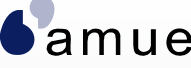




Des qualités propres à assurer l'indépendance

- Au delà des qualifications, des qualités particulières propres à lui reconnaître une liberté d'action
 - Liberté de parole et reconnaissance de son autorité
 - l'importance du rattachement hiérarchique
 - Absence de conflits d'intérêts

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007

10



Un statut spécifique

- Directement rattaché à la direction
- Liberté organisationnelle (ne reçoit pas d'instructions)
- Une certaine protection vis à vis des sanctions (un régime spécifique pour décharger le Correspondant de ses fonctions)
- Pas de transfert de responsabilité sur la tête du Correspondant (le Correspondant a une responsabilité de droit commun)

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007 11



Le rôle d'alerte du correspondant

Le correspondant n'est pas un délateur
au service de la CNIL !

- Il cherche des solutions avec le responsable de traitement
- Il peut saisir, seul ou conjointement avec le responsable de traitement, la CNIL des difficultés rencontrées


Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007 12



Le rôle de la CNIL

- Epauler les Correspondants dans leur action
 - Les informer
 - Leur permettre un meilleur accès aux services de la CNIL
 - Organiser des manifestations
- Contrôler le dispositif
 - L'injonction de procéder aux formalités préalables
 - La décharge du Correspondant en cas de manquement grave

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007 13



Le développement du réseau des CIL est suivi par la Cellule Correspondants.

	La position transversale de la Cellule Correspondants	Missions principales de la Cellule Correspondants
« Usager »		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir la mise en place des CIL dans les organismes publics et privés, organisations professionnelles, associations,... ▪ Animer le réseau des CIL désignés ▪ Accompagner les CIL dans leurs missions à travers : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Échanges régulières (téléphoniques, écrites...) ▪ Réponses aux demandes de conseil sur les traitements ▪ Organisation des formations <ul style="list-style-type: none"> ▪ Module général ▪ Modules thématiques ▪ Interventions et participations dans les rencontres des CIL ▪ Renforcer la visibilité des CIL dans l'instruction des différents dossiers par les services de la CNIL
« Juridique »		

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007 14

CNIL Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉ

amue

La participation de la CNIL à la formation des correspondants

- La formation des formateurs
- La mise en place d'un service dédié
- L'organisation de manifestations à destination des correspondants

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007 15

CNIL Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

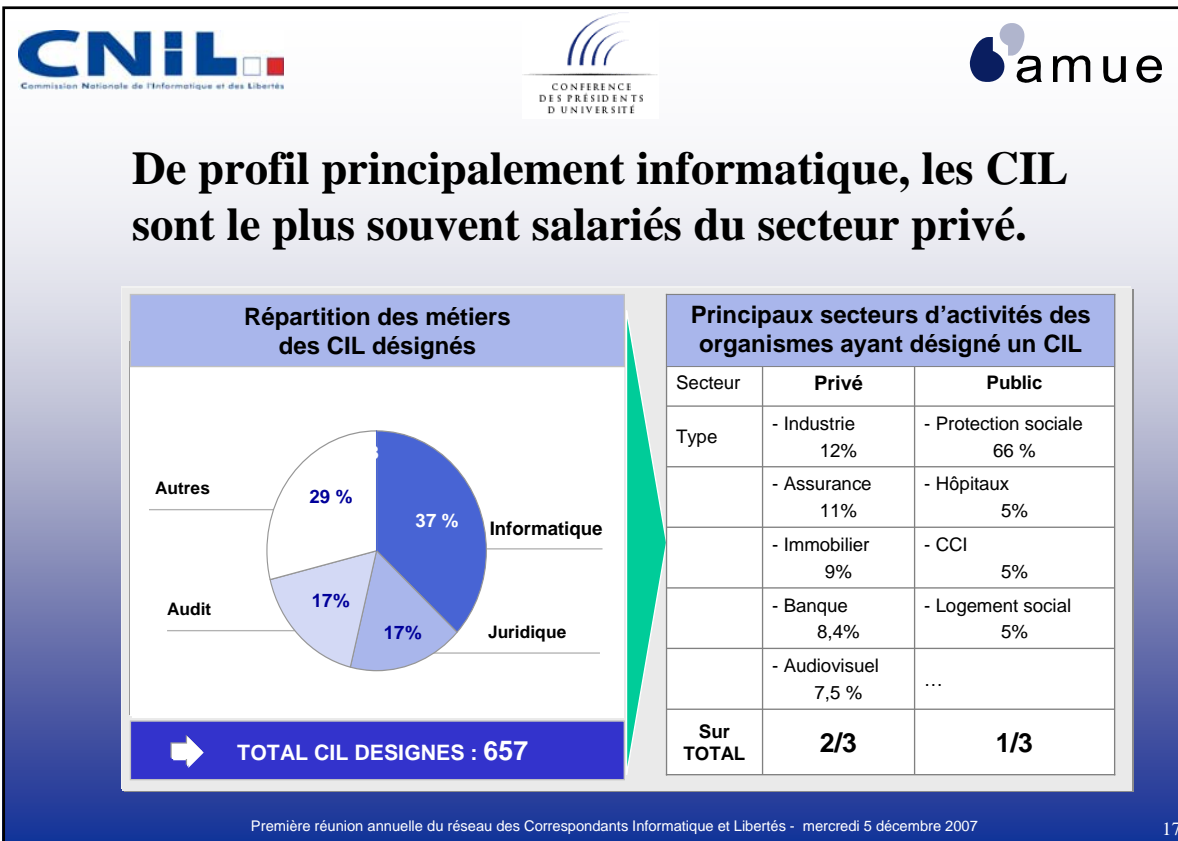
CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉ

amue

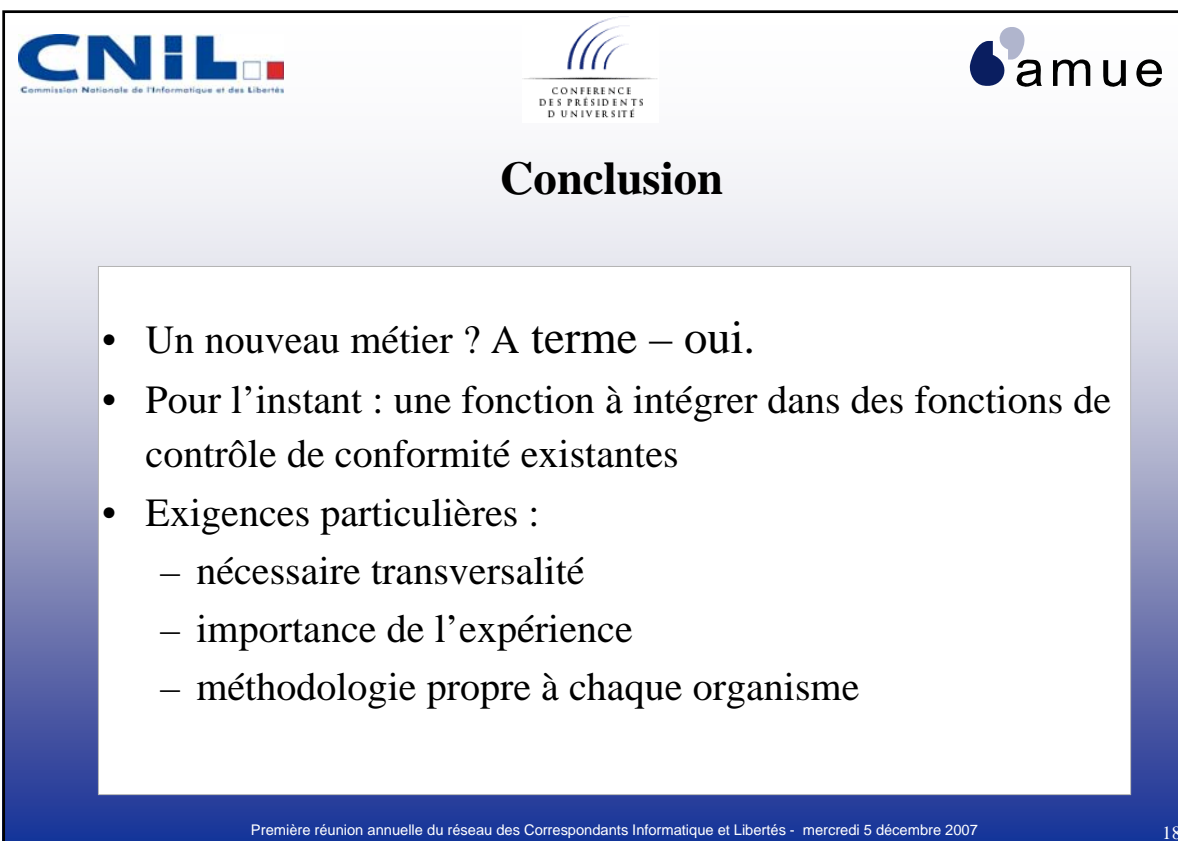
Depuis le décret du 20 octobre 2005, l'intérêt pour le CIL continue de croître.

Year/Period	Number of Designations
2005	52
1er trimestre 2006	141
2nd trimestre 2006	172
3e trimestre 2006	123
4e trimestre 2006	286
1er semestre 2007	329
2nd semestre 2007	550
TOTAL 2006	722
TOTAL 2005-1er semestre 2007	1 581

Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007 16



17



18



The slide features a blue gradient background. At the top left is the CNIL logo (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). At the top center is the logo for the Conférence des Présidents d'Université. At the top right is the amue logo. The main text in the center reads "Merci de votre attention !". At the bottom center is the website address www.cnil.fr. At the very bottom, in small text, is "Première réunion annuelle du réseau des Correspondants Informatique et Libertés - mercredi 5 décembre 2007".